

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024 - EXTRAIT

L'an deux mille vingt-quatre le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CAPPAL Antoine, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent (arrivé à 20h15), Mme GUYONNET, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. TERRIEN Yves, Mme SALOMON Florence, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : M. RICHARD Thierry

ABSENTS : M. BARTHELEMY Fabrice, M. SOULARD Éric

POUVOIRS :

M. RICHARD Thierry donne pouvoir à M. TERRIEN Yves.

M. DELANOUE Frédéric a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024**

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024.

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

| Numéro | DATE DE SIGNATURE | TIERS | DÉSIGNATION | MONTANT (TTC) en € - Observations | Observations commentaires |
|--------------|-------------------|-------------------|--|-----------------------------------|----------------------------|
| D-2024-182 | 09/09/2024 | LANDAIS | Mise en conformité des trottoirs bourg (PAVE) | 8 689.80 | |
| D-2024-183 | 10/09/2024 | MONNIER | Gestion chauffage ALTHÉA (Ajustement 3 ^{ème} sonde) | 1 194.65 | |
| D-2024-184 | 10/09/2024 | GMCE | Réfection éclairage LED épicerie | 2 322.18 | |
| D-2024-185 | 17/09/2024 | CBR | Contrôle des aires jeux, buts foot , basket et mur escalade | 1 075.20 | |
| D-2024-186 | 17/09/2024 | SYGIA | Essui main | 75.26 | |
| D-2024-187 | 17/09/2024 | SIGNAUX GIROD | Panneaux villages + balise (signalisation verticale) | 179.94 | |
| D-2024-188 | 18/09/2024 | SIGNAUX GIROD | Panneaux risque d'inondation Pichonnière | 133.48 | |
| D-2024-189 | 20/09/2024 | FL CONSTRUCTION | Fondations projet Pressoirs | 15 445.73 | |
| D-2024-190 | 20/09/2024 | APAVE | Bureau de contrôle projet Pressoirs | 2 220.00 | |
| D-2024-191 | 20/09/2024 | ARRONDEL | Relevé topographique Végétalisation de la cour d'école | 1 152.00 | |
| D-2024-192 | 23/09/2024 | LE GRAND R | Achat de matériel éclairage pour la salle ALTHÉA | 1 200.00 | (Achat occasion Roche/Yon) |
| D-2024-193 | 23/09/2024 | JPH DISTRIBUTION | Barquettes alimentaires pour le restaurant scolaire | 236.18 | |
| D-2024-194 | 24/09/2024 | JPH DISTRIBUTION | Dégraissant désinfectant pour le restaurant scolaire | 126.25 | |
| D-2024-195 | 25/09/2024 | CEETAL | Absorbant voirie et nettoyant façade | 1 299.48 | |
| D-2024-196 | 25/09/2024 | AD MENUISERIE | Aménagement cabinet médical pour assistante | 3 819.92 | |
| D-2024-197 | 27/09/2024 | PROPIA | Papier toilette | 236.69 | |
| D-2024-198 | 27/09/2024 | PÉPINIÈRE RIPOCHE | Végétaux plantation église + liaison douce Thivières | 2 606.18 | |
| TOTAL | | | | 42 012.94 | |

2. Demandes de subvention dans le cadre du Contrat Territorial eau du bassin versant Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Anenis 2023-2025 pour la restauration de la confluence du Donneau et du Beusse la commune de Couffé

Présentation : Laurent GOURET

La municipalité a souhaité lancer un projet de restauration des fonctionnalités écologiques de la confluence entre le cours d'eau du Beusse

Plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

| Plan de financement prévisionnel actualisé | | | | | | |
|---|------------------|---|------------------------|----------|-----------|-------|
| DÉPENSES (€) | | RECETTES (€) | | | | |
| Poste de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Assiette de subvention | Taux (%) | Montant | % |
| Études | | | | | | |
| Diagnostic, esquisse, chiffrage et AMD | 23 075.00 | CTEau 2023-2025 - Financier : Agence de l'eau (du montant maxi des dépenses HT) | 133 925.00 | 50.00% | 66 962.50 | 50.00 |
| Situation 1-Déclaration loi sur l'eau et incidence N2000 | 5 200.00 | | | | | |
| Situation 2- Dossier d'autorisation environnementale unique | 3 900.00 | CTEau 2023-2025 - Financier : Conseil Régional (du montant maxi des dépenses HT) | 133 925.00 | 15.00% | 20 088.75 | 15.00 |
| Dérogation espèces protégées | 3 250.00 | | | | | |
| Inventaire faune, flore Si habitat | 17 025.00 | CTEau 2023-2025 - Financier Conseil Départemental (du montant maxi des dépenses HT) | 133 925.00 | 15.00% | 20 088.75 | 15.00 |
| Dérogation espèces protégées | 3 250.00 | | | | | |
| S/Total minimum Études | 23 075.00 | | | | | |
| S/Total maximum Études | 55 700.00 | | | | | |
| Travaux | | | | | | |

| Plan de financement prévisionnel actualisé | | | | | | |
|--|-------------------|--------------------|--|----------|------------|-----------|
| DÉPENSES (€) | | RECETTES (€) | | | | |
| Poste de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Assiette de subvention | Taux (%) | Montant | % |
| Études | | | | | | |
| Estimatif des Travaux | 64 900.00 | S/TOTAL | | | 107 140.00 | 80.00 |
| Estimatif Maîtrise d'œuvre | 13 325.00 | | | | | |
| S/Total Travaux | 78 225.00 | | Autofinancement de la Commune de Couffé | | | 26 785.00 |
| Total minimum | 101 300.00 | | | | | |
| Total maximum | 133 925.00 | TOTAL | | | 133 925.00 | 100 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la restauration de la confluence du Donneau et du Beusse sur la commune de Couffé inscrit dans l'appel à projets « Contrat Territorial Eau (CTEau) » 2023-2025,
- **SOLLICITE** :
 - Apurès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, une subvention d'un montant de 66 962,50 € soit 50% du montant HT du projet,
 - Apurès du Conseil Régional, une subvention d'un montant de 20 088,75 € soit 15% du montant HT du projet,
 - Apurès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 20 088,75 € soit 15% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

3. Autorisation de signature du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement et renaturation de la cour d'école Hugues Aufray

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement et renaturation de la cour d'école Hugues Aufray comme suit :
 - Attributaire : GUILLAUME SEVIN PAYSAGES, 33 rue Rêne Peigne - 44200 NANTES
 - Le montant de l'offre s'établit comme suit :
 - Montant HT : 19 950.00 €
 - Taux de la TVA : 20% soit 3 990.00 €
 - Montant TTC : 23 940.00 €
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. Approbation de la convention pour la mise à disposition de services pour l'accompagnement de la Commune de COUFFE à la réalisation d'une opération d'autoconsommation collective avec Territoire d'Énergie 44 (TE44)

Présentation : Fabrice BLANDIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par une abstention et 21 voix pour :

- **APPROUVE** la convention, annexée à la présente délibération, pour la mise à disposition de services pour l'accompagnement de la Commune de COUFFE à la réalisation d'une opération d'autoconsommation collective avec Territoire d'Énergie 44 (TE44)
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. Approbation de la convention d'accompagnement par le CAUE 44 « Réflexion préalable à la transformation du presbytère en mairie »

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'accompagnement par le CAUE 44 « Réflexion préalable à la transformation du presbytère en mairie », annexée à la présente délibération,
- **DÉSIGNE** les deux interlocuteurs référents
- **CONSTITUE** un groupe de travail (voir fiche projet)
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6. Approbation de la convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention, annexée à la présente délibération, relative à l'intervention d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. Désignation et modalités d'exercice du (ou des) référent(s) déontologue(s) des élus

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44 :
 - Monsieur Gilles BACHELIER**, Conseiller d'État, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes
 - Maître Marie-Christine CARLIER-MULLER**, Avocat honoraire
 - Madame le Bâtonnier Catherine LESAGE
 - Monsieur André LOUISY**, Président de l'Association départementale des anciens maires et adjoints de Loire-Atlantique, ancien maire d'Orvault
 - Monsieur Jean-Luc MARGUET**, Magistrat honoraire de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.
 - Maître Jean-Charles MERAND**, Avocat honoraire
 - Monsieur Patrick MINDU**, Conseiller d'État honoraire, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes

Monsieur Jean-François MOLLA, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes

Uniquement en cas de demande de collégialité :

Monsieur Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes

- **DIT** que :
 - ces référents déontologues sont nommés à compter du 07 octobre 2024 pour la durée du mandat ;
 - ils ne peuvent être révoqués avant la fin de la période. À leur demande, il peut être mis fin aux fonctions de l'un ou de l'autre
 - le remplacement est alors effectué dans les mêmes conditions pour la durée des fonctions restant à courir
 - au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de la mission du ou des référents,
- **FIXE** les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - la collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
 - l'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité.
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
 - la collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition ?
- **DÉCIDE** que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.
- **DÉCIDE** que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants :
 - bureau
 - matériel téléphonique
 - ordinateur
- **FIXE** les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
 - maximum 80 euros par personne et par dossier,
 - maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
 - maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée)
- **DÉCIDE** que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. Rapports annuels 2023 COMPA : Assainissement Collectif et Non Collectif, Gestion des déchets, Aéroport

8.1. Rapport annuel 2023 COMPA - Assainissement Collectif et Non Collectif

Présentation : Joseph BRULÉ

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2023 COMPA - Assainissement Collectif et Non Collectif.

8.2. Rapport annuel 2023 COMPA - Gestion des déchets

Présentation : Yves TERRIEN

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2023 COMPA - Gestion des déchets.

8.3. Rapport annuel 2023 COMPA - Aéroport

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2023 COMPA - Aéroport.

9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

9.1. CR Commission « TE & ER » du 24 septembre 2024

Présentation : Laurent GOURET

9.2. CR Commission « Espaces Verts et Milieux Aquatiques » du 19 septembre 2024

Présentation : Thierry RICHARD

10. Informations et questions diverses

10.1. Retour sur la soirée accueil nouveaux habitants

Présentation : Cécile COTTINEAU

9 foyers présent sur 23 ou 22

10.2. Retour sur WE « Les Champêtres »

Présentation : Leïla THOMINIAUX

10.3. Retour sur la journée du Patrimoine

Présentation : Daniel JOUNEAU

10.4. Retour sur la semaine bleue

Présentation : Roseline VALEAU

Séance levée à 22h15

Couffé le 09 octobre 2024
Le Maire, Daniel PAGEAU

